

**RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA TOUR-EN-MAURIENNE
SÉANCE DU MARDI 08 MARS 2022**

Le Conseil municipal de La Tour-en-Maurienne s'est réuni le mardi 08 mars 2022 à 18 heures 15 minutes dans la salle Léopold Durbet d'Hermillon, sous la présidence de Monsieur DURBET Yves, Maire. Il est procédé à l'appel des conseillers municipaux, le Maire constate que le quorum est atteint.

Membres présents : DURBET Yves, FALQUET Philippe, FRUMILLON Mireille, FRUMILLON Michel, BOCHET Danielle, STASIA Jean-Michel, AVANZI Louis, NORAZ Alain, REYNAUD Claude, DEFUNTI Elisabeth, DOMINJON Alain, DUPRAZ-CHAUDET Laure, BENEDETTO Sophie, MORRUGARES-BAROU Sabine, DURIEUX Natacha, POLTRON Martine.

Membres représentés : VALENZANO Justine (a donné procuration à Danielle BOCHET), OLIVE Philippe (a donné procuration à Louis AVANZI)

Membres absents excusés : VALLIN Rémi

Date de la convocation : 1^{er} mars 2022

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), Monsieur le Maire propose Elisabeth DEFUNTI pour effectuer la mission de secrétaire de séance. Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne Elisabeth DEFUNTI comme secrétaire de séance.

Vote : 18 Pour

Monsieur le Maire ouvre la séance avec la lecture du courrier du Gouvernement à l'attention des élus locaux, les appelant à faire connaître leurs capacités pour l'accueil de réfugiés fuyant la guerre en Ukraine.

Les collectivités territoriales multiplient les gestes de solidarité. Elles organisent des collectes de dons (produits d'hygiène, vêtements chauds, couvertures thermiques, sacs de couchages, chaussures, denrées non périssables).

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'Association des Maires de France participe également en soutenant la mobilisation des collectivités, en proposant notamment une solution logistique de collecte et d'acheminement des dons sur place.

Des informations quant aux collectes locales seront communiquées ultérieurement.

L'assemblée observe une minute de silence en soutien au peuple ukrainien.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 DECEMBRE 2021

Le compte-rendu du Conseil municipal du 13 décembre 2021 est soumis à approbation.

Vote : 18 Pour

Monsieur le Maire demande que soient ajoutées à l'examen du Conseil municipal 2 délibérations relatives au Personnel.

Vote : 18 Pour

PERSONNEL

Convention avec la 3CMA – Prévention des risques

Monsieur le maire rappelle que les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité.

La Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan a créé un service « prévention » composé de 2 agents sur des fonctions de conseiller de prévention. Leur objectif est d'accompagner les collectivités dans leur pilotage et leur développement d'actions en matière de prévention des risques professionnels incluant les risques psycho-sociaux.

Deux volets sont proposés :

- Un volet « obligatoire », nécessaire à une mise en œuvre réglementaire et cohérente de cette mission
- Un volet « Complémentaire » d'accompagnement, au choix de la collectivité, comprenant essentiellement la mise en œuvre et le suivi des actions rendues obligatoires au titre de leur intégration au Document Unique.

Monsieur le Maire présente la convention ci-annexée prenant effet au 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 3 ans et propose de la valider pour le montant total, comprenant les 2 volets, de 29 710 €.

Vote : 18 Pour

Augmentation du temps de travail d'un Adjoint administratif

Suite au départ de Mme MOLLARET, et à la redistribution de ses fonctions, Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité d'augmenter le temps de travail d'un adjoint administratif.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} avril 2022 :

| Filière | Grade d'emploi | Temps de travail | Ancien effectif | Nouvel effectif |
|----------------|-----------------------|------------------|-----------------|-----------------|
| Administrative | Adjoint administratif | 31h30 | 1 | 0 |
| Administrative | Adjoint administratif | 35h00 | 0 | 1 |

Vote : 18 Pour

Critères d'évaluation des entretiens de fin d'année

Monsieur Jean-Michel STASIA rappelle à l'assemblée qu'il appartient à chaque collectivité de déterminer les critères à partir desquels la valeur professionnelle de l'agent est appréciée, en tenant compte de la nature des tâches et du niveau de responsabilité. Ces critères, déterminés après avis du comité technique compétent, portent notamment sur :

- Les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs,
- Les compétences professionnelles et techniques,
- Les qualités relationnelles,
- La capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

Vote : 18 Pour

Création d'un emploi permanent d'adjoint technique polyvalent

Monsieur le Maire informe l'assemblée du prochain départ en retraite d'un agent titulaire. Ce départ, s'ajoutant à l'absence depuis plusieurs mois d'un autre agent, il convient de recruter rapidement un agent polyvalent, en binôme jusqu'au départ du futur retraité.

Vote : 18 Pour

Création d'un emploi permanent de chef d'équipe

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la démarche de recrutement entamée pour le poste de chef d'équipe des services techniques, afin de permettre une meilleure organisation de ceux-ci.

Celui-ci pourra être pourvu par une personne titulaire de la fonction publique (par voie de mutation) ou bien en externe.

Alain DOMINJON remarque que cela permettra une meilleure lisibilité des services, ainsi que la mise en place d'un organigramme.

Vote : 18 Pour

FINANCES

Frais d'intervenant scolaire en italien

Madame Danielle BOCHET, Adjointe aux finances informe l'assemblée que l'Association pour la Promotion de l'Italien (API) met à disposition des écoles d'Hermillon et Pontamafrey une personne pour l'apprentissage de l'italien, depuis la rentrée de Toussaint 2021.

Le Ministère des Affaires Etrangères (MAE) italien a réduit sa participation de 20%. Aussi, l'API sollicite les communes concernées par l'enseignement de l'italien pour le financement du reste à charge.

| Année scolaire | Heures d'enseignement | Coût total | Financement MAE 80 % | Reste à charge API 20 % |
|----------------|-----------------------|-------------------|----------------------|-------------------------|
| 2021/2022 | Hermillon 42 h | 1 890,00 € | 1 512,00 € | 378,00 € |
| | Pontamafrey 84 h | 3 780,00 € | 3 024,00 € | 756,00 € |
| TOTAUX | 126 h | 5 670,00 € | 4 536,00 € | 1 134,00 € |

Madame Danielle BOCHET précise que le versement aura lieu en fin d'année scolaire, après vérification de l'état récapitulatif des heures réalisées.

Vote : 18 Pour

Demande de subvention – convention TELT

Monsieur le Maire rappelle le projet de travaux de rénovation de l'ancienne école de Le Châtel. Ces travaux prévoient la rénovation de 4 appartements, ainsi que les mesures de l'Etat au titre de la « démarche grand chantier ».

Le coût de ces travaux s'élève à 708 412 € TTC.

Il présente le projet de convention entre le Tunnel Euralpin Lyon Turin (TELT) et la Commune. Cette convention fixe les conditions de participation de TELT, au nom et pour le compte de l'Etat.

Ainsi que les crédits alloués dans le cadre du Fonds d'Accompagnement et de Soutien Territorial (FAST), à hauteur de 20 %.

Vote : 18 Pour

FONCIER

Acquisition foncière Entrée nord de Le Châtel

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de sécurisation de la sortie de Le Châtel (Au Ventour).

Il précise que deux parcelles en indivision n'ont pu être régularisées à l'amiable, seule une partie des indivisaires ayant fait part de son accord.

Il est donc proposé de poursuivre l'acquisition foncière par le biais de l'expropriation et de demander à la Sous-Préfecture d'engager les dossiers d'enquêtes d'utilité publique et parcellaire.

Laure DUPRAZ CHAUDET regrette que cette procédure allonge les délais de sécurisation du secteur.

Vote : 18 Pour

Vente F1228 Tènement 3

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération de 2021 dans laquelle la commune s'engageait, une fois propriétaire, à revendre une partie de la parcelle F 1228 (tènement 3) à Mme ESCOFFIER et M. GARNIER au prix de 40 € le m².

Vote : 18 Pour

Servitude de passage de canalisations

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que des régularisations concernant la mise en place de servitudes de passage de canalisations publiques sur des terrains privés doivent être réalisées, suite aux accords intervenus avec les propriétaires.

Il s'agit notamment des parcelles E 1556 (Le Chatel) et E1420 (Hermillon).

Vote : 17 Pour

1 Non-participation (Elisabeth DEFUNTI)

TRAVAUX

Aménagement de la ZAE des Glaires – convention avec la 3CMA

Monsieur Philippe FALQUET rappelle le projet d'aménagement de la ZAE des Glaires de Pontamafrey. Il précise que la convention prévoit la prise en charge financière par la commune de la réfection du réseau d'alimentation en eau potable pour un montant prévisionnel de 80 000 € HT.

Monsieur le Maire ajoute que la Communauté de Communes se chargera de la signalétique de la ZAE à la suite des travaux.

Monsieur Philippe FALQUET informe l'assemblée de son souhait de changer le nom de la ZAE ; le nom Les Glaires correspondant à la dénomination du lieu-dit.

Vote : 18 Pour

DIAGNOSTIC EN ECLAIRAGE PUBLIC – CONVENTION AVEC LE SDES

Monsieur le Maire présente l'initiative du SDES quant à la réalisation de diagnostics sur les installations d'éclairage public de ses communes adhérentes et de leurs structures intercommunales de rattachement. Cette opération va se dérouler sur quelques années.

Les décisions relatives à l'éclairage public seront prises en fonction des résultats de ces diagnostics.

Monsieur Philippe FALQUET ajoute que la démarche entreprise est également d'ordre environnemental.

Les modalités administratives, techniques, juridiques et de répartition financière nécessaires et adaptées à la réalisation de cette opération, sont précisées dans une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage valant convention financière.

Monsieur le Maire précise la nécessité de désigner un membre du Conseil municipal 'référént éclairage public', qui sera l'interlocuteur du SDES et du titulaire du marché retenu pour l'exécution de ce diagnostic.

Alain DOMINJON est désigné 'référént éclairage public'.

Vote : 18 Pour

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Interventions de Monsieur le Maire :

- Marché de travaux Tranche 6 'Requalification chef-lieu Pontamafrey' : Pour information, 2 avenants ont été signés avec :
ELECTRA, pour 1 587 € HT, soit un total de 29 237 € HT,
MANNO TP, pour 29 214.47 € HT, soit un total de 477 316.99 € HT.
- Elections :
Les élections présidentielles se dérouleront les 10 et 24 avril 2022.
Les élections législatives se dérouleront les 12 et 19 juin 2022.
- Plan Local d'Urbanisme de Hermillon : La 3CMA a lancé une procédure de modification simplifiée du PLU d'Hermillon. Le projet sera mis à disposition du public en mairie pendant les horaires habituels du 21 mars au 22 avril 2022.
- Déjections d'animaux : De trop nombreux espaces publics et privés sont souillés par des déjections d'animaux. Un rappel figurera dans le prochain bulletin municipal à ce sujet.
L'association Régul'matous nous a sollicité pour l'installation de pièges à chats sur les espaces publics. Le but de l'association est de tester, stériliser, castrer et tatouer les chats errants, puis de les relâcher à l'endroit où ils ont été capturés.
- Stationnement gênant sur les voies publiques : Il est rappelé qu'il est formellement interdit de gérer la circulation sur les voies publiques.

Intervention de Monsieur Philippe FALQUET :

Il répond à Madame Natacha DURIEUX au sujet des travaux réalisés sur les anciennes stations essence de Pontamafrey, fermées depuis 23 ans.

Le bâtiment situé côté Arc, ainsi que certaines parcelles, sont en cours de reprise par une entreprise de Bâtiment et Travaux Publics mauriennaise. L'ensemble sera remis à neuf et clôturé.

Le bâtiment côté village est en cours de reprise par un garagiste local.

Les services du Conseil Départemental de la Savoie sont favorables à ces projets. Ils veilleront à sécuriser les entrées et sorties de ces établissements.

Intervention de Madame Laure DUPRAZ-CHAUDET :

Elle informe l'assemblée de la nécessité de rappeler aux administrés que la taille des arbres et des haies est importante pour la visibilité et la sécurité sur les voies publiques.

Intervention de Monsieur Claude REYNAUD :

Il constate la présence récurrente d'encombrants près des CSE (Conteneurs Semi-Enterrés).

Séance levée à 20h00.

**La secrétaire de séance,
Elisabeth DEFUNTI,**



**Le Maire,
Yves DURBET,**

